



Délégués du personnel **CFDT** du réseau commercial Groupama Loire-Bretagne Réunion du 21 octobre 2014

Plan de progrès, Plan d'amélioration...

Actuellement en cours sur le marché des particuliers:

2 Nouveaux Plans d'amélioration sur le 44

Questions rejetées...

La direction considère qu'elle n'a pas à répondre aux questions 1,2,3 et 5. Les DP vont reformuler les questions.....

Rémunération variable des jeunes entrants

La direction a effectué une régularisation à partir de 2013 de la rémunération variable des jeunes entrants. La garantie de 150 € ne peut plus être reprise sur les 12 Mois suivants. Les DP demandent une régularisation sur les 3 dernières années.

Encombrants

Les DP alertent la direction sur le fait que cette activité n'est pas dans la fiche de mission. Les DP CFDT estiment que les salariés n'ont pas à faire l'avance des frais de déchetterie. Pour la direction, cette nouvelle mission devra être faite impérativement sur le temps de travail. En cas d'accident la direction considère que c'est un accident de travail...mais qu'elle sera la position de la MSA qui est la seule à juger de la nature de l'accident ...

Formations MAGELLAN

Les DP demandent à ce que les horaires des agences soient adaptés de manière à ce que les

commerciaux puissent se rendre à la formation et prendre leurs repas en toute quiétude. L'arrivée à la formation Magellan ne doit pas être une course....

Par ailleurs pour les formateurs Magellan, les heures réalisées à partir de 8H00 sont récupérables. Idem si dépassement après 17H54.

Pour les commerciaux n'oubliez pas de récupérer vos temps de déplacement professionnels...Si vous avez des doutes revenez vers vos DP CFDT.

Congés de fractionnement

Rappel : Il est attribué 2 jours de congés supplémentaires lorsque le nombre de jours de congés pris entre le 1er novembre et le 30 avril de chaque année est au moins égal à 5 et 1 jour lorsque le nombre de jours de congés pris au cours de ladite période est inférieur à 5 et au moins égal à 2.

La direction commerciale précise qu'il n'y aura pas de dérogation possible.

Deux demi-journées supplémentaires

Pour les commerciaux prenant leur JRTT par demi-journée le samedi après-midi, les demi-journées non travaillées du fait de l'organisation commerciale au-delà du droit ARTT sont considérées comme temps de récupération dans la limite de deux demi-journées par année civile pour un temps complet ou un 4/5eme et une demi-journée pour un mi-temps. Au-delà de cette limite, le salarié peut poser congé ou se rendre au travail. Les DP demandent que cela s'applique également pour les personnes travaillant du lundi midi au vendredi soir et posant leur RTT le lundi matin.

La direction rendra sa réponse à la prochaine DP

Vos Délégués du personnel **CFDT (liste au dos)
Prochaine réunion le 25 Novembre 2014**